

Atelier F

AKACHA Nadia, Assistante permanente de l'enseignement supérieur, Université AL Manar, Tunis

Titre

## **La transition démocratique en Tunisie : de la Révolution à la Constitution**

Résumé

Soulèvement populaire, Révolution, transition démocratique et transition constitutionnelle sont les maîtres mots de l'histoire socio-politico juridique de la Tunisie depuis le 17 décembre 2010. En effet, la chute de la dictature, a engendré une effervescence sociale et politique qui s'est reflétée sur le droit notamment constitutionnel pour la naissance de la IIème République Tunisienne.

En réalité, la concomitance entre les deux processus : transition démocratique et transition constitutionnelle ( Adoption d'une nouvelle Constitution) ne s'est affirmée qu'après des revendications populaires en faveur de l'abolition de la Constitution du 1 juin 1959 et de la mise en place d'une Assemblée Nationale Constituante chargée de l'adoption d'une nouvelle Constitution pour la Tunisie. D'autres scénarios de transition étaient cependant présentés et proposaient l'aménagement multiforme du texte constitutionnel existant pour entamer une transition démocratique autrement.

Cependant, le peuple tunisien a tranché la question constituante et le choix a été celui (peut être) du chemin le plus long et le plus sûr ( démocratiquement et révolutionnairement). L'importance du choix est colossale du fait que cette décision populaire souveraine a engagé la Tunisie dans un processus échelonné, complexe et difficile mais prometteur.

Voici quelques idées autour desquelles sera axée mon intervention

- - le passage à la transition constitutionnelle ou les différents actes de la Transition.
- - l'élection de l'ANC.
- - l'écriture de la Constitution ( forme et procédure) ( stratégie de la feuille blanche) ( commissions et Assemblée plénière).
- - L'adoption de la Constitution (forme et fond et surtout la Constitution telle que rédigée est-elle fidèle aux aspirations révolutionnaires).
- - La spécificité de l'écrit constitutionnel ( Constitution du 27 janvier 2014).
- - Enjeux et défis de l'interprétation de la nouvelle Constitution
- - La fonction de la Constitution : Constitution de la Révolution ou Révolution de la Constitution.